

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE*Direction du secrétariat corporatif*

Montréal, le 11 juin 2026

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0978

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 12 mai 2026.

L'information visée par votre demande est de nature commerciale et/ou traitée de façon confidentielle par la Société et, par conséquent, nous ne pouvons vous y donner accès, conformément aux articles 21, 22 et 37 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi).

Nous vous invitons toutefois, en lien avec le deuxième point de votre demande, à prendre connaissance des communiqués de presse suivants qui portent sur les projets de la Société des salons de jeux à Rimouski et Saguenay, respectivement :

[Communiqué de presse – La Société – Loto-Québec](#)

[Communiqué de presse – La Société – Loto-Québec](#)

Vous pouvez demander la révision de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec